



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00497

Numéro SIREN : 398 541 821

Nom ou dénomination : 3 G SERVICES

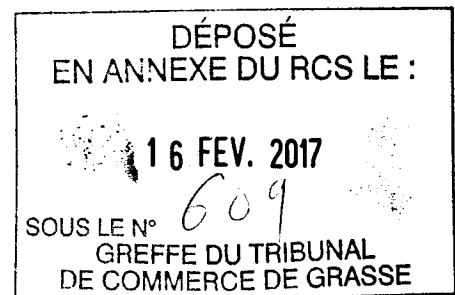
Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2017 sous le numéro de dépôt 609

3 G SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route de la Marigarde ZI du Carré
06130 GRASSE
398 541 821 RCS GRASSE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

Monsieur Gilles ROMEO, propriétaire de 450 parts
Madame Sylvie ROMEO, propriétaire de 50 parts



Détenant ensemble 500 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 3 G SERVICES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3 G SERVICES et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

SAS LEMALLE ARES X.PERT,
domiciliée 189 Chemin de Faissole 06250 MOUGINS,

représentée par Monsieur Thierry Lemalle, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à GRASSE
Le 16 décembre 2016

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke and a large loop.

SARL 3 G SERVICES
ROUTE DE LA MARIGARDE
ZI DU CARRE
06130 GRASSE

DÉPOSÉ
EN ANNEXE DU RCS LE :
16 FEV. 2017
SOUS LE N° 609
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE GRASSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3 G SERVICES,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



LEMALLE

AREs X-PERT

Audit • Expertise Comptable • Conseil

Société inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille.
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

189 Chemin de Faissolle • 06250 MOUGINS • Tél. : 04 93 69 13 16 • Fax : 04 93 45 37 40 • sarl.lemalle@wanadoo.fr

Greffe du Tribunal de Commerce de Grasse : dépôt N°609 en date du 16/02/2017

SARL 3 G SERVICES
ROUTE DE LA MARIGARDE
ZI DU CARRE
06130 GRASSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3 G SERVICES,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame, Monsieur,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 16 Décembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de la société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Une situation comptable arrêtée au 30 Septembre 2016 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 370 988 euros sur 9 mois alors que le chiffre d'affaires de l'exercice précédent s'élevait à 1 328 209 euros sur 12 mois. Si on rapportait le chiffre d'affaires de 2016 sur 12 mois, il s'élèverait environ à 1 828 000 euros soit une augmentation de 37 % par rapport à 2015.
- Le résultat net arrêté au 30 Septembre 2016 s'élève à la somme de 150 888 euros (sur 9 mois), il est en augmentation par rapport au résultat de l'exercice précédent de 41 584 euros (sur 12 mois).
- La situation comptable est présentée à stock constant avec un stock de 110 000 euros. Nous avons analysé le stock des quatre derniers exercices comptables et le niveau moyen du stock s'élève à 110 120 euros au cours de ces quatre exercices. Le montant du stock du 30 Septembre 2016 est donc cohérent par rapport à l'activité de la société.
- Les disponibilités du 30 Septembre 2016 sont en augmentation par rapport à celles du 31 Décembre 2015 : 146 174 euros contre 38 587 euros.
- Les capitaux propres de la situation comptable du 30 Septembre 2016 s'élèvent à la somme de 357 008 euros comprenant le capital social d'un montant de 200 000 euros.
- Au vu de cette analyse, aucun élément ne permet aujourd'hui de douter de la continuité d'exploitation de votre société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;

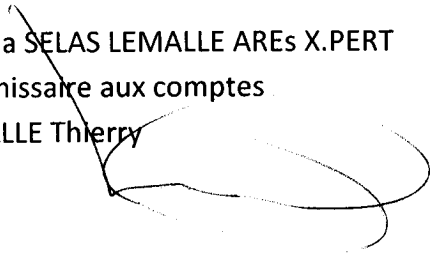
- La situation comptable au 30 Septembre 2016 a été réalisé à stock constant par rapport aux comptes annuels du 31 Décembre 2015. Après analyse du stock des quatre derniers bilans, le niveau de stock moyen s'élève au niveau du stock du 30 Septembre 2016. Au vu de ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire de retraiter la situation nette comptable du 30 Septembre 2016.

Hormis cette remarque, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif.

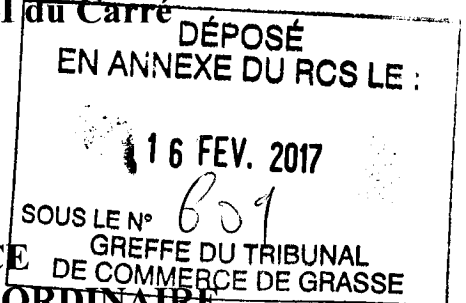
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mougins, le 22 Décembre 2016

Pour la SELAS LEMALLE AREs X.PERT
Commissaire aux comptes
LEMALLE Thierry



3 G SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route de la Marigarde ZI du Carré
06130 GRASSE
398 541 821 RCS GRASSE



RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1ER JANVIER 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur le projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Il est en effet souhaitable d'adopter cette nouvelle forme sociale pour les raisons suivantes :
Ce type de structure juridique rassure les tiers avec lesquels la société est en relation.

Par décision unanime en date du 1^{er} janvier 2017, les associés ont nommé en qualité de commissaire à la transformation, la SAS Lemalle ARES X.PERT, 189 chemin de Faissolle 06250 MOUGINS, représentée par Monsieur Thierry Lemalle, lequel a établi, conformément à l'article L.224-3 du code de commerce, un rapport portant, d'une part, sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'autre part, sur la situation de la Société.

Ce rapport fait apparaître que rien ne s'oppose à la transformation de notre Société en société par actions simplifiées.

Si vous approuvez ce projet de transformation, il vous appartiendra, en particulier, d'approuver expressément l'évaluation des biens composant le patrimoine social telle qu'elle est indiquée dans le rapport et de constater qu'il n'existe pas d'avantages particuliers, d'adopter le texte des nouveaux statuts de la Société dans lesquels vous aurez déterminé les conditions de nomination et les pouvoirs des nouveaux organes de direction de la Société.

La transformation de la Société s'effectuera sans création d'un être moral nouveau et entraînera, en ce qui concerne le capital social, un simple échange de parts représentant ledit capital contre des actions, à raison d'une part pour une action.

Si vous approuvez cette transformation, vous aurez à vous prononcer sur la désignation d'un président en remplacement de la gérance dont les fonctions prendraient fin immédiatement.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "JR" or similar.

Si vous approuvez cette transformation, vous aurez à vous prononcer sur la désignation d'un Président en remplacement de la gérance dont les fonctions prendraient fin immédiatement.

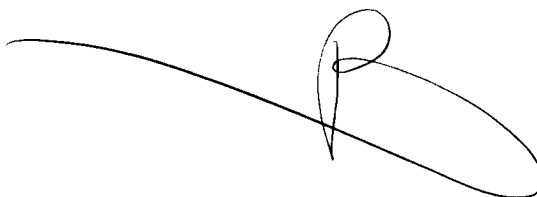
Toutefois, la gérance devra rendre compte de sa gestion jusqu'à ce jour à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice actuellement en cours.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L. 227-3 du Code de commerce, la décision de transformation de votre Société en société par actions simplifiée doit être prise à l'unanimité des associés.

Fait à GRASSE
Le 16 décembre 2016

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop.